

L'Offre Spécifique

Travailleurs Indépendants

PARCOURS TYPE

1 - Une prévisite connectée réalisée à distance afin que le chef d'entreprise gagne du temps et reste dans son entreprise

2 - Un entretien infirmier de 30 minutes avec notre chargée de projet en santé publique : elle aborde les expositions aux risques professionnels, les pathologies, la santé et les examens complémentaires

3- Un entretien Capital Santé avec notre chargée de projet en santé publique autour de quatre axes : nutrition, sommeil, stress, sport

4 - Une orientation, si besoin, vers le médecin du travail, psychologue du travail, etc

5- Des sensibilisations aux risques professionnels pour savoir comment repérer les expositions et s'engager pour la santé en entreprise et le bien être de ses salariés en lien avec DUERP

6 - Un accès à toutes nos sensibilisations

7- Un accompagnement dans ses démarches de FE, DUERP, PDP...

COMMENT EN BENEFICIER ?

Etape 1 :

Vous devez vous déclarer en tant que « travailleur indépendant » sur votre espace Padoa dans votre déclaration d'effectif.

Etape 2:

Vous recevrez une convocation avec la date et l'heure du rendez-vous (durée : 1h30).

Coût de la cotisation
annuelle
109,9 €